

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2020

Salle culturelle Aillac : avenants, travaux supplémentaires :

La réception des travaux est prévue pour le 19.11.2020.

Le Maire fait part de plusieurs avenants à adopter en moins-value et plus-value (Patrick Treille ne prend part ni aux discussions ni aux votes) :

Lot 1 Démolitions – Gros œuvre	Avenant n° 2 d'un montant en plus-value de 8 631.00 € HT
Lot 3 Charpente métallique	Avenant n°1 d'un montant en moins-value de 5 707.00 € HT
Lot 6 Bardage bois	Avenant n°1 d'un montant en plus-value de 1 697.61 € HT
Lot 7 Men. Extérieures alu – Serrurerie	Avenant n°1 d'un montant en moins-value de 3 920.04 € HT
Lot 8 Men. Intérieures bois – Faux plafonds	Avenant n°1 d'un montant en moins-value de 139.94 € HT
Lot 11 Carrelages	Avenant n°1 d'un montant en plus-value de 500.00 € HT
Lot 12 Electricité	Avenant n°1 d'un montant en plus-value de 4 144.70 € HT
Lot 14 Gradins	Avenant n°1 d'un montant en plus-value de 8 300.00 € HT

Cela correspond à une augmentation globale du marché de 2.56 % ; le CM, au vu de l'avis positif de la Commission d'Appel d'Offres réunie précédemment, valide les avenants ci-dessus et autorise le Maire à les signer ; le CM accepte de prolonger l'exécution des travaux jusqu'au 30.11.2020.

Le Maire propose des travaux supplémentaires concernant l'aménagement et la sécurisation des abords du bâtiment :

- Tranchées pour éclairage voirie et parking pour un montant de 5 634.40 € HT
- Parking et trottoirs pour un montant de 15 847.00 € HT
- Eclairage public pour un montant de 10 440.00 € HT

Concernant l'équipement technique de la salle, conformément aux conseils du service culturel du Département, les travaux de régulation lumière, sonorisation et des éclairages sont estimés à 43 350.00 € HT.

Le Maire indique que ces travaux peuvent être financés pour partie par le Conseil Départemental de la Dordogne au titre des contrats de projets territoriaux et par l'Etat au titre de la DETR.

Le CM, à l'unanimité, autorise la réalisation des travaux supplémentaires ci-dessus et autorise le Maire à solliciter les subventions du Département et de l'Etat ainsi que toutes les subventions possibles à la Région et l'Europe.

Enfin, le CM autorise à l'unanimité la prolongation des délais d'exécution des travaux jusqu'au 30 novembre 2020.

Demandes de remises gracieuses : le Maire donne lecture d'une demande de remise gracieuse de dettes concernant des factures de transport scolaire et de cantine. Le CM accepte à l'unanimité la remise gracieuse de l'intégralité de la dette à la commune. Le Maire donne lecture d'une demande de remise gracieuse de dettes concernant des loyers de logement communal. Le CM accepte à l'unanimité la remise gracieuse de la moitié de la dette et autorise les décisions modificatives budgétaires nécessaires à ces prises en charge.

Domaine communal

- Redevances d'occupation du domaine public : sur proposition du Maire, le CM accepte à l'unanimité de fixer au maximum les RODP pour Orange et GRDF pour l'année 2020.

- Voie du lotissement la Pêcherie : après lecture du courrier de la Présidente de l'Association Syndicale, le Maire informe le CM que les travaux de remise en état de la route sont estimés à plus de 17 100 € TTC. Après vote des membres présents, le CM décide de ne pas donner de suite favorable à la demande de l'association. Le CM propose à l'unanimité afin de limiter la circulation à l'intérieur du lotissement et donc limiter la détérioration de la voie privée, d'installer des panneaux « sens interdit sauf riverains » à chaque extrémité de ladite voie.

- Acte administratif : le CM, par délibération n°27/2019 du 24 mai 2019, a décidé l'acquisition d'une parcelle soumise à emplacement réservé du PLU : la parcelle cadastrée Section E n° 618 d'une surface de 2 100 m² pour un prix de 0.20 € / m² soit un prix total de 420.00 €. La personne propriétaire du terrain étant décédée avant la signature et le Conseil Municipal ayant été renouvelé entre temps aussi, il convient de délibérer à nouveau sur cette acquisition. Etant donné le faible montant de la vente, il serait préférable d'effectuer cette opération sous la forme d'un acte administratif. Le Maire rappelle que par délibération n°18/2020 du 12 juin 2020, Patrick TREILLE, 1^{er} Adjoint, est habilité à signer les actes administratifs ainsi que tous les documents nécessaires. Le CM accepte à l'unanimité.

- Projet d'antenne FREE : le Maire informe le CM d'un projet de FREE mobile pour l'implantation d'une nouvelle antenne relais sur la commune de Carsac-Aillac au lieu-dit Auzière d'Aillac parcelle section E n°987. Il s'agit de louer une surface de 80 m² pour y installer une nouvelle antenne relais pour un loyer de 3 500 € annuel pour une durée de 12 ans. Le CM accepte cette proposition à l'unanimité.

- Travaux d'éclairage public par le SDE 24 : le CM accepte à l'unanimité des travaux de réparation du foyer n°005 pour un montant de 1 159.54 € dont 35 % est pris en charge par le SDE 24.

Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : le CM accepte à l'unanimité la proposition d'honoraires du bureau d'études SARL RISCRISES pour la prestation de service d'accompagnement à la réalisation du PCS pour un montant de 5 400 € HT comprenant la prestation de base de 4 500 € HT et l'option exercice de crise de 900 € HT.

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPOS) de l'assainissement collectif 2019

Le Maire présente le rapport et félicite les employés communaux chargés des stations d'épuration dont l'entretien est complimé par le SATESE. Le CM adopte à l'unanimité la présentation du rapport.

Maison médicale

Au vu de la crise sanitaire et du retard dans les formalités, la dentiste ne devrait prendre ses fonctions qu'après le 15 décembre 2020.

Point sur les dossiers en cours

- Cérémonie 11.11 : au vu du contexte sanitaire, le Maire informe que cette cérémonie ne se tiendra qu'en présence du Maire, de 2 Adjoints et du Porte-drapeau.

- Subvention exceptionnelle : le Maire expose que le 2 octobre dernier, la tempête « Alex » a ravagé plusieurs vallées provoquant des inondations destructrices. Plusieurs villages ont été dévastés et de nombreuses infrastructures majeures ont été détruits par les flots. Les premières estimations chiffrent déjà à plusieurs centaines de millions d'euros les travaux de reconstruction. L'Association des Maires et Présidents d'Intercommunalité des Alpes-Maritimes a lancé un appel solennel aux dons à toutes les communes et intercommunalités de France. Le Maire propose donc que la commune de Carsac-Aillac participe à cette démarche de solidarité et verse une subvention exceptionnelle.

Après discussion et délibération, le CM vote à l'unanimité une subvention exceptionnelle de 4 500 €.

- Projet LIFE : le Maire présente ce programme qui est porté par EPIDOR et qui concerne la commune pour la protection de l'îlot et la couasne d'Aillac ; il y a des aides à l'acquisition des parcelles et les travaux sur 5 ans sont pris en charge par le programme. Le CM autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention correspondante.

Compte-rendu des commissions

- Ecole : la rentrée de Toussaint a été réalisée selon un protocole modifié transmis quelques jours auparavant, la principale modification est le port du masque à partir du CP à l'école à l'intérieur et dans la cour, ce protocole a été envoyé à tous les parents avec un rappel des règles sanitaires.

- CCPF : visite de Monsieur le Préfet sur le territoire de la CC ; il lui a été fait part des problèmes d'urbanisme et d'instruction des dossiers ; le Maire fait également part de difficultés de recrutement au CIAS et à l'EHPAD. Le problème des enfants déscolarisés a été évoqué ainsi que l'obligation pour le Maire du recensement des enfants de plus de 3 ans pour l'obligation scolaire à partir de 3 ans.

- Pôle médical : le Maire présente les plans du projet de cabinet d'ophtalmo en bâtiments modulaires temporaires dans l'attente de la construction du futur bâtiment.

Questions diverses

- le Maire présente une pétition et une motion pour la sauvegarde de plusieurs gares en Dordogne ; le CM vote à l'unanimité la motion à adresser au Président du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine.

- le Maire présente une pétition pour la sauvegarde du milieu médical.

- le Maire fait part de plusieurs remerciements.

Prochaine séance du Conseil Municipal fixée au **Lundi 14 Décembre 2020 à 18h30.**

La séance est levée à 22h00.

A Carsac-Aillac, 4 décembre 2020